



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 09 DECEMBRE 2021

Le 09 décembre 2021 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 02 décembre 2021, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

### **Etaient présents :**

Patrick CALLAIS, Cécile GALHAUT, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Marie-Claude BEAUFILS, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Daniel ROUSSEL, Réjan SAUPIN, François LANGLOIS, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LECLERC, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Patricia LEFEBVRE, Jonathan NOEL

### **Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :**

Elisabeth BIDEAUX à Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN à Rachel FOUCART, Béatrice TASSERY à Marie-Claude BEAUFILS, Juan Carlos VEGAS à Monique COURSELLE,

### **Absent(s) :**

Charles LENOIR

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Christian LETEURTRE est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membres	
En Exercice	27
Présents	22
Qui ont pris part à la délibération	26
Pour	26
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

#### DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

*Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.*

*Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.*

## **DEPOT DE PROJET SOCIAL AUPRES DE LA CAF 76 DANS L'OBJECTIF D'OBTENIR LE RENOUELEMENT DE L'AGREMENT EN FAVEUR DU CENTRE SOCIAL «LA ZERTELLE» - CM/21/163**

Il est rappelé au Conseil Municipal la démarche d'obtenir le renouvellement d'agrément d'un centre social.

L'agrément du centra social avait été conventionné avec la CAF 76 pour la période 2018/2020. Au vu de l'année 2020 particulière du fait du contexte sanitaire, une mesure dérogatoire collective sur le département a prolongé l'agrément jusque 2021.

En parallèle de l'évaluation du projet social 2018/2020, une démarche de diagnostic social de territoire a été mise en place, les 2 combinés ayant conduit à déterminer des orientations politiques en adéquation avec les besoins du territoire.

Le projet social 2021/2024 définit ainsi les orientations de la prestation globale autour des objectifs suivants :

1. Accroître le rayonnement du centre social
2. Structurer un pôle jeunesse
3. Soutenir les habitants dans leur quotidien.

Celles de la prestation famille autour des objectifs suivants :

1. Piloter, coordonner et animer un réseau parentalité
2. Poursuivre l'accompagnement et le soutien des parents dans leur fonction éducative

Il est important de préciser que ce projet social est également en total cohérence avec les objectifs de la Convention Territoriale Globale contractualisée en décembre 2020 avec la Métropole et la CAF de Seine Maritime

Au vu de ce qui précède, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les dispositions exposées et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le projet social auprès de la CAF 76 dans le cadre du renouvellement de l'agrément du centre social « La Zertelle » du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

VU la délibération du la délibération C M/18/007 du 29 janvier 2018

VU le rapport du diagnostic de territoire et le schéma de développement du projet éducatif social et culturel qui en découle validé en comité de pilotage le 21 octobre 2021 et présenté en réunion publique le 9 novembre 2021

VU l'avis favorable du comité de pilotage du projet social du 15 novembre 2021

Envoyé en préfecture le 13/12/2021

Reçu en préfecture le 13/12/2021

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 076-217607092-20211209-CM\_21\_163-DE

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à déposer le projet social auprès de la CAF de Seine Maritime dans l'objectif du renouvellement de l'agrément du centre social « La Zertelle » du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement de la CAF 76 relative aux versements des prestations de service nommées ci-dessus ainsi que les documents s'y rapportant.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire  
le 10 décembre 2021

**Patrick CALLAIS,  
MAIRE**

